

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085**27 octobre 2004****SOMMAIRE**

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Luxembourg	52037	Invest Synergy Office S.A., Luxembourg	52072
Access Storage Holdings (Germany), S.à r.l., Luxembourg	52038	Juanmax (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52073
Access Storage Holdings (Spain), S.à r.l., Luxembourg	52042	Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Luxembourg	52078
Access Storage Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52036	Kudelski Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52078
Actias Réassurance S.A., Luxembourg	52041	Limbo Invest S.A., Luxembourg	52034
Albus-Lux S.A., Luxembourg	52079	Longfield S.A., Luxembourg	52078
Aprovia Management GM, S.à r.l., Munsbach	52080	Longfield S.A., Luxembourg	52078
Art-Table, S.à r.l., Dudelange	52034	Lux Communications Holding S.A.	52077
Assetto Corsa S.A., Bereldange	52039	Lux Communications Holding S.A.	52077
Bearbull Luxembourg S.A., Luxembourg	52072	Lux Communications Holding S.A.	52077
Bellevue Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	52080	Marvest Holding, S.à r.l., Luxembourg	52064
C.M.M. S.A., Luxembourg	52075	Medi-Tech-International S.A., Luxembourg	52044
C.M.M. S.A., Luxembourg	52075	Office Investments S.A., Luxembourg	52036
Cam Finance S.A., Luxembourg	52073	Ozone Ventures S.A.	52076
Cam Finance S.A., Luxembourg	52073	Ozone Ventures S.A.	52076
Codiprolux S.A., Luxembourg	52071	Ozone Ventures S.A.	52076
Crescent Euro Industrial III, S.à r.l., Luxembourg	52047	Riverways S.A., Luxembourg	52074
Daple S.A., Luxembourg	52079	See-Lux S.A., Luxembourg	52063
Dorado Invest S.A., Luxembourg	52076	Semo S.A., Société Européenne de Machines Outils, Luxembourg	52078
E.V.T. European Vendors Trade S.A., Luxembourg	52038	Société de Participations Filunor S.A., Luxembourg	52046
ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives, Eischen	52075	Sogelife S.A., Luxembourg	52047
ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives, Eischen	52075	Sorbing S.A., Luxembourg	52037
ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives, Eischen	52075	Strategic Paris, S.à r.l., Luxembourg	52074
EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	52071	Studio Luxembourg S.A., Contern	52044
F.L. Consulting S.A., Windhof	52064	Sun Products, S.à r.l., Luxembourg	52042
Financière Margot Holding S.A., Luxembourg	52039	Sunnyvale Investments S.A., Luxembourg	52035
Global Mineral Resources Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52074	Texaco Luxembourg S.A., Luxembourg	52064
Hop Lun Europe, S.à r.l., Luxembourg	52079	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg	52080
		United Projects S.A.H., Luxembourg	52080
		Verger Investments S.A., Luxembourg	52064
		Viable Holding S.A., Luxembourg	52079
		Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	52077
		Windhof, S.à r.l., Windhof/Koerich	52072
		Xyris S.A., Luxembourg	52079

LIMBO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.231.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068846.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

ART-TABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 102.320.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Frank Wiltgen, product manager, né à Luxembourg, le 20 décembre 1964, demeurant à L-7333 Steinsel, 19, rue des Prés,

2.- Monsieur Paul Mattern, employé privé, né à Luxembourg, le 7 novembre 1963, demeurant à L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs,

ici représenté par Monsieur Frank Wiltgen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dudelange, le 23 juillet 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles d'art de la table, de vaisselle, de couverts, d'ustensiles de cuisine, d'articles de décoration et d'articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de ART-TABLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul Mattern, employé privé, demeurant à L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Frank Wiltgen, product manager, demeurant à L-7333 Steinsel, 19, rue des Prés, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Paul Mattern, prénommé,
 - b) Monsieur Frank Wiltgen, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3442 Dudelange, 193, rue des Champs.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Wiltgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 144S, fol. 76, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

E. Schlessler.

(068049.3/227/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SUNNYVALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 67.689.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2003

- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068284.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

OFFICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.261.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 12 juillet 2004 que Jacopo Rossi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Fernando Della Valentina, demeurant 24, via Mattei à I-33089 Villotta Di Chions, Pordenone;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068286.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.742.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., dated 20 July 2004, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship and Mark Evans as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Manager

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., en date du 20 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship et Mark Evans en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04150. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068300.3/250/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068287.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.722.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l. dated 20 July 2004, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship and Mark Evans as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of

ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l.

Manager

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l. en date du 20 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship et Mark Evans en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04169. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068304.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

E.V.T. EUROPEAN VENDORS TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Fabio Quadrio, administrateur de sociétés, demeurant 91 Viale L. Petrucci à I-65013 Città S. Angelo (PE); ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068288.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.487.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., dated 20 July 2004, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship and Mark Evans as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l.

Signature

Manager

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., en date du 20 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship et Mark Evans en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04177. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068306.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 84.933.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 8 juin 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003;
- l'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2003 sur les exercices suivants;
- l'assemblée a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs actuellement en fonction:

Monsieur Uwe Schuht

Monsieur Thierry Bertrand

Monsieur Guy Harles

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

l'assemblée a décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Alain Guezennec demeurant à Heisdorf (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A.

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068294.3/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ASSETTO CORSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.326.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrea Bertoli, employé privé, demeurant à L-1326 Luxembourg, 39, rue Auguste Charles,
 2. Monsieur Jacques Rotteveel, commerçant, demeurant à L-8711 Boevange-sur-Attert, 55, am Lëttschert,
- tous les deux ici représentés par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 19 juillet 2004,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASSETTO CORSA S.A.

Le siège social est établi à Bérelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat-vente, l'import-export et la location de voitures standard et de luxe, ainsi que l'achat-vente d'accessoires pour voitures.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Andrea Bertoli, prénommé, cinq cents actions	500
2. Monsieur Jacques Rotteveel, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Andrea Bertoli, employé privé, né à Luxembourg, le 30 juin 1971, demeurant à L-1326 Luxembourg, 39, rue Auguste Charles,

b) Monsieur Jacques Rotteveel, commerçant, né à Luxembourg, le 12 octobre 1968, demeurant à L-8711 Boevange-sur-Attert, 55, am Lëttschert,

c) Monsieur Francky Mildenberger, employé privé, né à Luxembourg, le 7 juillet 1975, demeurant à L-5832 Fentange, 24, Op der Hobuch.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

COMPTIS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3. Sont nommés administrateurs-délégués:

a) Monsieur Andrea Bertoli, prénommé,

b) Monsieur Jacques Rotteveel, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-7240 Béréldange, 87, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

E. Schlessler.

(068176.3/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ACTIAS REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juillet 2004

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Henry Thyès, Monsieur Robert Reckinger, Monsieur Marc Wiers, Monsieur Jean van Rijckervorsel, Monsieur Adrien de Schaetzen, et de Madame Michèle de Canart de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet à la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2005 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2004:

- Monsieur Jacques Reckinger, directeur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

- Monsieur Thierry Feis, fondé de pouvoir principal, né le 14 mars 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2449, Luxembourg, 14, boulevard Royal,

- Maître Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Maître Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068296.3/280/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 69.284.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l., dated 20 July 2004, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship and Mark Evans as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l.

Signature

Manager

Suit la traduction française du texte qui précède:

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l., en date du 20 juillet 2004, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani, C. Ronald Blankenship et Mark Evans en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.
- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- Mark Evans

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04191. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068308.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

SUN PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 102.327.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2004, laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SUN PRODUCTS, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a comme objet social l'achat, la vente et la location, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de bancs solaires et de tous produits ou accessoires liés directement ou indirectement aux bancs solaires (comme notamment mais non limitativement les lampes pour bancs solaires, produits d'entretiens,...).

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00).

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1) La société est gérée par Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 10 octobre 1938, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

E. Schlessler

(068178.3/227/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 juillet 2004, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Antoine van Rijswijk, Alain Flammang, Marcus Oswald, et Francesco Costadura, pour une durée d'un an expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068313.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

MEDI-TECH-INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 102.329.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. AGRIMEXCO LIMITED, avec siège social à Hong Kong, J7/F Hong Kong Trade Centre, 161-7 Des Voeux Rd Central,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Henry Tran, marketing manager, demeurant à Montréal (Canada), 8902, boulevard Viau,

2. HERO GROUP LIMITED, avec siège social à Hong Kong, 7/F, Hong Kong Trade Centre, 161-7 Des Voeux Rd Central,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Henry Tran, prénommé,

3. GOLDEVER CORPORATION LIMITED, avec siège social à Hong Kong, 7/F, Hong Kong Trade Centre, 161-7 Des Voeux Rd Central,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Henry Tran, prénommé.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDI-TECH INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. AGRIMEXCO LIMITED, prénommée, trois cent trente-quatre actions	334
2. HERO GROUP LIMITED, prénommée, trois cent trente-trois actions	333
3. GOLDEVER CORPORATION LIMITED, prénommée, trois cent trente-trois actions	333
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Henry Tran, marketing manager, demeurant à Montréal (Canada), 8902, boulevard Viau,

b) Monsieur Alain Rome, conseiller financier, demeurant à F-84190 Orange, 18 Hameau des Sources 116 Henri Barbusse,

c) Madame Patricia De Saint-Mareville, agent immobilier, demeurant à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Henry Tran, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Tran, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 1445, fol. 64, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

E. Schlessler.

(068265.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.739.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 juin 2004

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juin 2004 que les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Michel Mulliez, président du Conseil d'Administration, demeurant à Thonex (Suisse);
- Monsieur André Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Roubaix (France);
- Monsieur Jean Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Nechin (Belgique);
- Monsieur Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Woking-Surrey (Grande-Bretagne);
- Monsieur Gilbert Muller, fondé de pouvoirs, demeurant à Remerschen, administrateur;
- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, administrateur;

et celui du Commissaire à savoir:

AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, seront prolongés pour une nouvelle année.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068445.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.612.

Edwin Renneboog, né le 15 juillet 1957, demeurant à L-6942 Niederanven, 38, Mehlstrachen, renonce avec effet immédiat à la fonction de délégué à la gestion journalière de la société SOGELIFE S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri, fonction à laquelle il a été nommé par décision du Conseil d'Administration du 29 janvier 2002, décision confirmée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2002 et modifiée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002.

E. Renneboog

Pour copie conforme

J. Feltgen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068345.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.554.

STATUTES

In the year two thousand four, on the seventh day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., (formerly UBS EUROPE S.A.), a Luxembourg société anonyme holding, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 35.584, and

CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Unites States of America.

The appearing persons are represented by Mrs Yoanna Stefanova, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée»:

Form - Corporate Name - Corporate Objectives - Registered Office - Duration**Art. 1. Form, Corporate Name**

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 7 and 13 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives

2.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Subsidiaries, or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

2.2 The purpose of the Company shall be more specifically to, indirectly and through its Subsidiaries or agents, to own, operate, hold, lease, manage, finance, acquire, sell, substitute and dispose of, or otherwise deal with or provide services with respect to, Eligible Property located in the Region. There shall be a target split of 35% of the Assets located in Switzerland, 50% of the Assets located in Spain and 15% of the Assets located in Portugal (such percentages based on the aggregate Total Acquisition Cost of the Assets).

2.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company shall be constituted for a period of eight (8) years.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The issued share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euros), divided as follows:

- 1,900 (one thousand nine hundred) class A Shares («parts sociales») (the «Class A Shares»)

- 100 (one hundred) class B Shares («parts sociales») (the «Class B Shares»)

with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 6. Shares

Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits as set forth in Article 16.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the terms of this article 7 and of article 13.3 only.

7.3 No Shareholder shall at any time sell, assign, transfer, convey, mortgage, pledge, encumber, hypothecate or otherwise dispose of all or any part of its Shares (including such Shareholders' right to distributions hereunder) to any Entity, other than pursuant to the following provisions of this Article 7 and without first having obtained the approval to any such proposed disposition from all other Shareholders. Any transfer by any of all or any portion of such Shares in violation of this Article 7 shall be null and void and of no effect whatsoever. At no time may any transfer result in the Company having more than forty (40) Shareholders.

7.4 Class A Shares and Class B Shares may only be transferred together with the Finco Shares and the Shareholder Loans.

7.5 Permitted Transfers by a Class A Shareholder

Without prejudice to the terms of Article 7.2 and the terms of the Shareholders' Agreement, the Class A Shares may be sold, assigned or transferred in its entirety, to any of the following:

7.5.1 to any Affiliate of the Class A Shareholder;

7.5.2 to any Entity that may result from a reorganization, merger, consolidation or business combination by or with the Class A Shareholder or to any Entity to which the Class A Shareholder is selling all or substantially all of its assets, provided that no such reorganization, merger, consolidation, business combination or sale shall result in the initial record owners of the voting interests in the Class A Shareholder or Affiliates of Class A Shareholder owning less than 51% of such voting interests; and

7.5.3 to any Entity pursuant to the private placement of ownership interests or indirect beneficial, interests in Class A Shareholder undertaken by an Affiliate of Class A Shareholder, provided that no such transfer shall result in the initial record owners of the voting interests in the Class A Shareholder or Affiliates of Class A Shareholder owning less than 51% of such voting interests.

7.5.4 Without limiting paragraphs 7.5.1, 7.5.2 or 7.5.3, any transfer of all or any part of Class A Shares shall not be permitted (and any attempted transfer shall be null and void and of no force and effect) unless and until the Class A Shareholder delivers to the Company and the Class B Shareholder at least five days' advance written notice of any such transfer and the identity of the transferee, together with such assurances as the Company or the Class B Shareholder may reasonably request to ensure that such transfer (i) is in compliance with this Article 7.5 and the terms of the Shareholders' Agreement and (ii) does not (A) result in a breach of any material covenant, representation or warranty in any material agreement to which the Company is a party or (B) create additional financial obligations or legal or tax risks for the Company. Promptly following the consummation of any such transfer, the Class A Shareholder shall provide the Company and the Class B Shareholder with copies of the documents executed to affect such transfer, modified as necessary to preserve the confidentiality of any confidential information contained therein

7.6 Permitted Transfers by a Class B Shareholder

Without prejudice to the terms of Article 7.2 and the terms of the Shareholders' Agreement, the Class B Shares may be sold, assigned or transferred in its entirety, to any of the following:

7.6.1 to any Entity or an Affiliate thereof that may result from a reorganization, merger, consolidation or business combination by or with the Class B Shareholder, regardless of whether the Class B Shareholder is the surviving Entity;

7.6.2 to any Affiliate of the Class B Shareholder; and

7.6.3 to any third party Entity to which the Class B Shareholder is selling all or substantially all of its assets.

7.7 Without limiting paragraphs 7.6.1, 7.6.2 or 7.6.3, any transfer of all or any part of the Class B Shares shall not be permitted (and any attempted transfer shall be null and void and of no force and effect) unless and until the Class B Shareholder delivers to the Company and the Class A Shareholder at least five days' advance written notice of any such

transfer and the identity of the transferee, together with such assurances as the Company or the Class B Shareholder may reasonably request to ensure that such transfer (i) in compliance with this Article 7.7 and the terms of the Shareholders' Agreement and (ii) does not (A) result in a breach of any material covenant, representation or warranty in any material agreement to which the Company is a party or (B) create additional financial obligations or legal or tax risks for the Company. Promptly following the consummation of any such transfer, the Class A Shareholder shall provide the Company and the Class B Shareholder with copies of the documents executed to affect such transfer, modified to the extent necessary to preserve the confidentiality of any confidential information contained therein.

Management and Shareholders

Art. 8. Board of Managers

8.1 The Company shall have a board of managers consisting of five members (the «Board of Managers»). The Board of Managers shall at all times consist of:

8.1.1 three members, who shall be appointed among candidates proposed for nomination by the Class A Shareholder (the «Class A Managers»); and

8.1.2 two members, who shall be appointed among candidates proposed for nomination by the Class B Shareholder (the «Class B Managers»).

8.2 The right to propose for nomination a member of the Board of Managers (the «Manager») shall include the right to propose the dismissal or the suspension of such Manager to the Shareholders' Meeting. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

8.3 The Board of Managers shall elect a chairman among its members (the «Chairman»).

If the Chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the Managers may appoint any other Manager to act as Chairman for the purpose of the meeting. If the Chairman should resign or no longer be a member of the Board of Managers, the Class B Managers shall be able to propose for appointment a replacement Chairman.

8.4 All decisions by the Board of Managers shall be taken in the interest of the Company and not in the interest of individual Shareholders.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of any two Managers including the signature of at least one Class A Manager.

9.2 The Board of Managers is authorised to delegate the daily management of the Company's business, as well as the powers to represent the Company towards the third parties in relation to the daily management, to one Manager or third party who need not be Shareholders.

If such delegation of the daily management is made, such delegate person will have the power to bind the Company by his/her sole signature, with respect to the decisions, within the limits of the day-to-day management, entailing an engagement up to a maximum value of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros).

The Board of Managers may delegate any special power to one or more proxy holders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

9.3 The Board of Managers may enter into the investment adviser agreement and administration agreements, including but not limited to the Primary Asset Management Agreement.

Generally, the Board of Managers may delegate certain of its responsibilities for management and control of the Assets and affairs of the Company to any Entity as may be approved by all Managers and to no other Entity, provided, however, such delegation shall in no manner diminish (or be deemed to diminish), or relieve (or be deemed to relieve) the Board of Managers of, any obligations of the Board of Managers hereunder.

The Board of Managers shall be entitled to engage third party service providers to provide all the day to day accounting services and services in connection with filing for statutory or regulatory compliance purposes to the Company, the costs and expenses for such out sourcing are to be borne by the Company.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

10.1 Meetings of the Board of Managers shall be held at least four times a year and, preferably, at not more than three months intervals.

10.2 Any Manager may call a meeting of the Board of Managers. At least ten clear days' written notice shall be given to each of the Managers of all meetings, except if there are exceptional circumstances and all Managers agree to shorter notice or to waive notice of any meeting.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager may be represented by another member of the Board of Managers

Each notice of meeting shall specify a reasonably detailed agenda, be accompanied by any relevant papers and be sent by mail or facsimile transmission if sent to an address outside Luxembourg.

10.3 The quorum at a meeting of the Board of Managers shall be two Class A Managers and one Class B Manager present or represented at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Managers present shall adjourn the meeting to a specified place and time three Business Days after the original date.

10.4 The Board of Managers shall be deemed to meet together if, being in separate locations, they are nonetheless linked by conference telephone or other communication equipment which allows those participating to hear and speak to each other. The quorum in that event shall still be two Class A Managers and one Class B Manager. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Managers having participated.

10.5 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

10.6 At any meeting of the Board of Managers, every Manager shall have one vote. Save as otherwise provided herein, all business arising at a meeting shall be determined by resolution passed by a majority of Managers present or represented. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

10.7 Any action taken by the Board of Managers on behalf of the Company shall constitute the act of, and serve to bind, the Company.

Art. 11. Standard Decisions/Major Decisions

11.1 The matters specified in this Article 11 may only be decided or resolved upon with simple majority of the Board of Managers («Standard Decisions») with the exception of paragraphs 11.2.2, 11.2.12, 11.2.13 and 11.2.16 which may only be decided or resolved upon by the unanimous consent of all the members of the Board of Managers («Major Decisions»).

11.2 A decision that shall be subject to the provisions of the present Article 11 shall be any decision to:

11.2.1 adopt, amend or modify any Operating Budget or, except as permitted by the Shareholders' Agreement, vary from the spending and other limitations set forth therein;

11.2.2 notwithstanding any other provision of the Shareholders Agreement, approve a Purchase Transaction or sell, exchange or otherwise transfer all or any portion of an Asset or any interest therein or any other property of the Company or its Subsidiaries; provided, however, that without any such unanimous consent, the Asset Manager, may make incidental sales, exchanges, conveyances or transfers of Company tangible personalty or fixtures in the ordinary course of business if such transactions, together with all other such transactions in such Fiscal Year, involve property having a value or sales price of less than EUR 50,000 in the aggregate, and the Asset Manager, may grant, or cause to be granted, utility and other similar easements to serve any Asset or any adjoining property as the Asset Manager, shall reasonably determine to be necessary or advisable;

11.2.3 authorize an asset manager or the Asset Manager, to negotiate and arrange for the execution of any End User Lease with any End User with respect to an Asset, except in accordance with the Operating Budget for such Asset and any guidelines as to End User Leases set forth therein;

11.2.4 except (i) for liens arising by operation of law and securing debts of the Company or its Subsidiaries that are not then currently due or payable, (ii) for financing approved by all Managers (which financing shall be in compliance with the Islamic Operating Guidelines), including the Senior Financing or any applicable Alternative Financing or Assumed Debt or (iii) for the grant of utility and other similar easements or licenses to serve an Asset or any adjoining property for the purpose of providing utilities, cable television, internet access or other necessary or desirable services to an Asset or adjoining property, (A) subject all or any portion of an Asset to any mortgage, lien or other encumbrance whatsoever or (B) pledge any assets of the Company or its Subsidiaries;

11.2.5 except in connection with the Senior Financing and all Alternative Financing and Assumed Debt, (A) effect any financing (excluding trade debt, accounts payable or equipment leases incurred in the ordinary course of the Company's business) or (B) execute any promissory note, evidence of indebtedness, guaranty or other debt instrument not authorized and duly approved in an Operating Budget and (C) prepay, modify or refinance any debt of the Company or its Subsidiaries (including the Senior Financing and all Alternative Financing and Assumed Debt, if any);

11.2.6 subject to the terms of the Shareholders' Agreement, (i) prosecute, waive, settle or compromise any claims or causes of action of the Company or its Subsidiaries against any third party (or parties) (including any tax audit or tax contest), other than actions in the ordinary course to enforce End User Leases and other claims of less than EUR 25,000 each, or (ii) agree on behalf of the Company or its Subsidiaries or the Finco to pay or otherwise settle any dispute, claim or cause of action against the Company or its Subsidiaries or the Finco if (A) such dispute, claim or cause of action has been raised or brought by a Governmental Authority (including any tax audit or tax contest) or (B) the portion of such dispute, claim or cause of action not covered by insurance and to be paid by the Company exceeds EUR 25,000;

11.2.7 except as otherwise provided in the Shareholders Agreement, do any act that would make it impracticable to carry on the ordinary business of the Company or its Subsidiaries;

11.2.8 except as permitted in an Operating Budget, (i) make any capital expenditures in excess of EUR 15,000 for any Asset in any Fiscal Year, provided that the aggregate amount of such capital expenditures for all Assets shall not exceed EUR 25,000 in the aggregate in any Fiscal Year, or (ii) undertake an expansion or substantial renovation of any Asset;

11.2.9 employ any people for the Company or its Subsidiaries;

11.2.10 initiate a re-zoning or subdivision of any Asset or convert any Asset to a commercial condominium, commercial cooperative or similar form of ownership;

11.2.11 confess a judgment against the Company or its Subsidiaries;

11.2.12 assign the rights of the Company or its Subsidiaries in any Asset;

11.2.13 (i) take any action that changes the ownership of the Subsidiaries or the Assets, (ii) take any action that shall require Capital Contributions to be made and debt to be incurred by the Company and its Subsidiaries in an aggregate amount in excess of the Liability Limit or (iii) perform any act in contravention of the Shareholders' Agreement (including operating an Asset not in accordance with the UBS Standards), any Management Agreement, the Senior Financing, any Financing Documentation, any Assumed Debt, the Company/Subsidiary Loan Documents or any End User Lease;

11.2.14 (i) enter into, or thereafter, modify or amend, the Term Sheet, the Company/Subsidiary Loan Documents, any Financing Documentation, any other definitive documentation with respect to the Senior Financing, any Assumed Debt or any working capital or other debt facility of the Company or its Subsidiaries or (ii) modify or amend any Management Agreement;

11.2.15 except as provided in the Primary Asset Management Agreement, a Local Asset Management Agreement or an Operating Budget, enter into, or thereafter modify or amend, any contract or arrangement for routine and non-routine professional services to be rendered to the Company or its Subsidiaries (including property management, legal, accounting and consulting services) that is reasonably anticipated to obligate the Company or its Subsidiaries to expend more than EUR 30,000 in any Fiscal Year;

11.2.16 call for any Voluntary Additional Contribution;

11.2.17 propose to the Shareholders the replacement of the Company's auditors;

11.2.18 take, or omit to take, any action not in compliance with the Islamic Operating Guidelines;

11.2.19 cause the Company to enter into any contract or agreement with any Affiliate of the Asset Manager or amend, modify, exercise any right or grant any consent or approval under any such contract or agreement; and

11.2.20 utilize the services of a third-party sourcing agent in connection with the identification or acquisition of a Proposed Property.

Art. 12. Liability of the Managers

The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders Decisions

Art. 13. Shareholders Decisions

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 The following decisions may only be adopted by Shareholders representing 100% of the share capital of the Company:

13.3.1 any action to change the ownership of the Company or its Subsidiaries;

13.3.2 to admit any additional members to the Company;

13.3.3 to amend the articles of incorporation of the Company;

13.3.4 to dissolve and liquidate the Company.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 14. Financial Year

The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Such inventory and balance sheet are prepared in accordance with Luxembourg GAAP.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights

16.1 Distributable profits. The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period (the «Net Profit»).

16.2 Legal Reserve. From the Net Profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

16.3 Distributions. Upon the sale of each of the Assets, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution (and for this purpose share premium shall only be considered as funds available for distribution if such share premium may be distributed in a tax efficient manner, notably but not exclusively without application of withholding tax) and to the extent permitted by law and by the Company's Articles, the Board of Managers shall propose that Distributable Cash Flow be distributed to the Class A Shareholder and to the Class B Shareholder, in each class pro rata to the number of Shares of the relevant class held by them, by virtue of the rights attached to their Shares as dividends or distribution of share premium or other reserves, if any, or allocated as appropriate to the Special Reserve (as defined hereafter) after appropriate consideration, so as to avoid any double counting, of any payments made on their Shareholder Loans or Finco Contributions as payments of interest or repayment of principal, in compliance with the following levels of priority:

16.3.1 First Level, 100% distribution to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder until the Class A Shareholder and the Class B Shareholder have received, after appropriate consideration, so as to avoid any double counting, of any payments made on their Shareholder Loans or Finco Contributions, an amount equal to their Invested Capital paid in with respect to the particular Asset sold;

16.3.2 Second Level, 100% distribution to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder until the Class A Shareholder and the Class B Shareholder have received, after appropriate consideration, so as to avoid any double counting, of any payments made on their Shareholder Loans or Finco Contributions, an amount equal to cover any

shortfall in the repayment of the Invested Capital paid in by the Class A Shareholder and the Class B Shareholder with respect to a particular Asset previously sold by the Company;

16.3.3. Third Level, 100% distribution to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder until the Class A Shareholder and the Class B Shareholder have each received, after appropriate consideration, so as to avoid any double counting, of any payments made on their Shareholder Loans or Finco Contributions, a compounded cumulated time-adjusted leveraged Internal Rate of Return (IRR) of 12% (post tax for the Company, Finco or their affiliate but pre-tax for the Class A Shareholder and the Class B Shareholder) (the «IRR Hurdle») on their pro rata Invested Capital for all Assets which have been sold so far by the Company, it being understood that the IRR Hurdle will take account of all the cumulated in/outflows to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (whether by virtue of the rights attached to their Shares or by virtue of the rights attached to their Shareholder Loans), including Distributable Cashflow (if any), which have been paid out on for all Assets which have been sold so far by the Company and, for the purpose of this paragraph 'Affiliate» means any company in which the Company has a direct or indirect participation and whose purpose is the acquisition or financing of an Asset.

16.3.4 Fourth Level, allocation of such amount to a special reserve (the «Special Reserve»), until such Special Reserve represents 15% of such portion of all Net Proceeds so far realised by the Company, which have not yet been distributed to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder for purposes of realisation of the IRR Hurdle provided, however, that if the distributions made to the Shareholders pursuant to the preceding three levels of distribution by virtue of the rights attached to their Shares, combined with any payments made on their Shareholder Loans, did not allow the Shareholders to realize the IRR Hurdle, any positive amount previously allocated to the Special Reserve shall automatically become available for distribution and be taken out of such Special Reserve, so as to allow, to the greatest extent possible, but within the limits of such Special Reserve, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder to realize the IRR Hurdle;

16.3.5 Fifth Level: any remaining amounts for distribution will be distributed to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder pro rate to their Invested Capital.

16.4 The Special Reserve, which may never be less than zero (0), shall be distributed as a dividend to the Class B Shareholder, at the exclusion of the Class A Shareholder, provided that the Special Reserve may not be so distributed until the date on which all Assets of the Company have been sold.

16.5 Upon liquidation of the Company, after completion of the sale of the last Asset (the «Final Exit»), the Residual Value shall be allocated pursuant to the rules defined in paragraph 16.3 above for the distribution of dividends and shall be distributed in the form of liquidation proceeds to the shareholders, provided that any positive amount of the Special Reserve shall be distributed to the Class B Shareholder exclusively.

16.6 The Company must ensure it has cash available representing at all times an amount at least equal to the Special Reserve.

16.7 Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

16.8 The Company may from time to time, following adoption of appropriate Shareholders' resolutions and provided such action is tax efficient, reduce its corporate capital pro rate to the shareholding of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder by cancellation of Class A Shares and Class B Shares, provided that the proceeds of such capital reduction are allocated to free reserves to be used for purposes of distributions on the basis of the rules set out in this Article 16.

16.9 Any return of corporate capital made to the Shareholders pursuant to a capital reduction otherwise than pursuant to the preceding paragraph 16.8 shall be appropriately considered for the purposes of the distributions pursuant to paragraph 16.3 (and shall, but only for purposes of calculating any distributions due under such paragraph 16.3, be treated as a distribution, so as to avoid any double counting of any payments made to the Shareholders under such a capital reduction).

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Dissolution Events

The Company exists for a period of eight years as set forth in Article 4.

Subject to any other provision of the Shareholders Agreement, the Company shall be terminated, dissolved and liquidated upon the occurrence of any of the following events or dates:

- the approval of all the Shareholders to terminate the Company;
- the permitted sale of all of the Company's interest in the Assets and the receipt of all sales proceeds in full and in cash;
- the (i) termination of the Primary Asset Management Agreement and (ii) the receipt by the Company following such termination of notice from the Class A Shareholder that a Dissolution Event has occurred under this Article due to such termination; and
- the eight anniversary of the incorporation of the Company.

Art. 18. Winding-up, Liquidation

18.1 Upon the occurrence of any Dissolution Event, the Company, notwithstanding any provisions to the contrary in the Law, shall be dissolved and shall liquidate its assets (including unused reserves) in a manner that is consistent with avoiding undue loss and apply and distribute its assets in the following manner and in the following order of priority:

18.1.1 to the payment of (i) the debts and liabilities of the Company, including all company taxes, and (ii) the expenses of liquidation in the order of priority as provided by the Law; then

18.1.2 to the repayment of the debts and liabilities of the Company to the Shareholders; and then

18.1.3 in the order of priority set forth in Article 16.

18.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Definitions

«Affiliate» means, with respect to a specified Entity, any other Entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the specified Entity. For purposes of this definition, «control», «controls» and «controlled» means, with respect to any Entity, the possession of the power to direct or cause the direction of the policies and management of such Entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Alternative Financing» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Acquisition Closing Date» means the date of the closing of the purchase of an Asset under a Purchase Agreement.

«Acquisition Costs» means, with respect to a Proposed Property, the amount of all transfer taxes and other due diligence, transaction and closing costs (excluding Purchase Price) assessed or incurred by the Company and its Subsidiaries in connection with the acquisition or proposed acquisition of such Proposed Property as set forth in the Shareholders' Agreement

«Assumed Debt» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement

«Asset» means each Proposed Property (including the freehold or leasehold interest therein and related improvements thereon) that has been acquired by an Asset Owner (or indirectly through the acquisition of the ownership interests in an Entity owning such Proposed Property) in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

«Asset Manager» means the UBS entity providing asset management services in the Region.

«Asset Owner» means a Subsidiary of the Company holding title to, or a ground lessee interest in, one or more Assets.

«Company/Subsidiary Loan Documents» means, collectively, each series of documents, entered into by the Company or Finco and/or one or more Subsidiaries of the Company, pursuant to which or otherwise relating to one or more loans made by the Company or Finco to a Subsidiary or by a Subsidiary of the Company to another such Subsidiary.

«Distributable Cashflow» means the accounting profits and reserves available for distribution under Luxembourg GAAP and the Articles of the Company.

«Eligible Property» means the stabilized industrial warehouses, research and development facilities, logistics space and other industrial properties that satisfy the investment and economic criteria set forth in the Shareholders' Agreement.

«End User» means an Entity (other than the Company, Finco or a Subsidiary thereof) that is a lessee or sublessee under an End User Lease.

«End User Lease» means a lease or sublease to an End User of all or a portion of an Asset (a) arranged or renewed by the Asset Manager or the Class B Shareholder (b) in effect at the time of the acquisition by an Asset Owner of such Asset (or the acquisition by a Subsidiary of the Company of the ownership interests in an Entity owning such Asset) pursuant to the terms of the Shareholders' Agreement.

«Entity» means any individual or any corporation, partnership (general, limited or limited liability), limited liability company, joint venture, association, joint stock company, trust or other business entity or organization formed in any jurisdiction.

«Financing Documentation» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Finco» means CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law.

«Finco Contributions» means the aggregate amounts of: (a) capital, including share premium, contributed for the issuance of Finco Shares and (b) principal loaned under the Finco Loans.

«Finco Loans» means the fixed interest bearing loans granted from time to time by the Shareholders to Finco.

«Finco Shares» means the shares in Finco subscribed by the Shareholders.

«Fiscal Year» means the fiscal year of the Company, which shall be the calendar year. The first Fiscal Year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2004.

«Governmental Authority» means any national or local government body, any political subdivision thereof or any court, administrative or regulatory agency, department, instrumentality, board, office, body or commission or other governmental authority or agency, domestic or foreign.

«Invested Capital» means the aggregate amount of: (a) capital, including share premium, contributed for the issuance of Shares; and (b) principal loaned under the Shareholder Loans or the Finco Loans lent by the Shareholders in order to finance the acquisition of each Asset.

«Islamic Operating Guidelines» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Liability Limit» means an amount equal to the aggregate total amount of equity and debt invested by the Shareholders in the Company.

«Local Asset Management Agreement» means each asset management agreement, on the same terms as the Primary Asset Management Agreement, mutatis mutandis, entered into by the Asset Manager and an Asset Owner pursuant to the Primary Asset Management Agreement.

«Management Agreements» means, collectively, the Primary Asset Management Agreement and the Local Asset Management Agreements.

«Net Sales Proceeds» means the total gross revenues from the sale of an Asset or of any entity holding such an Asset minus transfer costs and any trade, transfer and capital gain tax and after repayment, if appropriate, of the Asset's corresponding senior financing, and the appropriate portion for other financing and/or liability of the Company (if any).

«Operating Budget» has the meaning ascribed thereto in the Shareholders' Agreement.

«Primary Asset Management Agreement» means the asset management agreement, entered into by the Company and the Asset Manager.

«Proposed Property» means an Eligible Property identified by the Asset Manager.

«Purchase Agreement» has the meaning ascribed thereto in the Shareholders' Agreement.

«Purchase Price» means, as applicable, (a) in the event of the direct acquisition of an Asset, the purchase price of such Asset as reflected in the corresponding Purchase Agreement or (b) in the event of the indirect acquisition of an Asset, the sum of (i) the purchase price paid to an indirect seller of an Asset for the ownership interests in the Entity owning the Proposed Property in accordance with the terms of the corresponding Purchase Agreement, plus (ii) the amount of the Assumed Debt, if any, associated with such Asset, plus (iii) the portion of the Senior Financing or any Alternative Financing for such Asset that both (A) becomes indebtedness of such Entity on the Acquisition Closing Date of such Asset and (B) the proceeds of which have not been applied to the satisfaction or reimbursement of Acquisition Costs.

«Purchase Transaction» means the acquisition made pursuant to a Purchase Agreement and the actions required to be taken under, and in connection with, the Senior Financing or applicable Alternative Financing in order to effectuate such acquisition.

«Region» means Switzerland, Spain and Portugal.

«Residual Value» means the total net proceeds resulting from a liquidation of the Company's Assets after repayment of any outstanding financing, and payments of all venture related taxes (such as trade tax) and transaction costs.

«Senior Financing» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Share(s)» means the Class A Share(s) and the Class B Share(s).

«Shareholders» means the holders of Class A Share(s) and of Class B Share(s).

«Shareholders Agreement» means the shareholders' agreement which may from time to time be adopted between the Company and the Shareholders

«Shareholder Loans» means the shareholders loans which may from time to time be granted to the Company or any company in which the Company has a direct or indirect participation and whose purpose is the acquisition and financing of an Asset, including but not limited to the Finco Loans.

«Term Sheet» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Total Acquisition Cost» means, with respect to a Proposed Property, the amount equal to the sum of: (x) the Purchase Price for such Proposed Property, plus (y) the Acquisition Costs for such Proposed Property.

«UBS Standards» means (a) the operational standards (including accounting and financial reporting policies and procedures), (b) the managerial standards (including duty of care) and (c) the physical standards (including amounts and quality of FF&E and frequency of FF&E replacements) that are from time to time then generally and consistently (but not necessarily absolutely or without exception) applied by owners and operators of stabilized industrial warehouse properties and other industrial properties similar to Eligible Property which are of a similarly high standard located in the Region at, to, or in connection with, (i) stabilized industrial warehouse properties and other industrial properties that are of comparable type, size, age and market orientation as the relevant Assets and (ii) the management and operation of Entities owning such properties, all in accordance with Legal Requirements (as such term is defined in the Shareholders' Agreement).

«Voluntary Additional Contribution» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Subsidiary» means, with respect to a specified Entity, any other Entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, is controlled by the specified Entity. For purposes of this definition, «controlled» means, with respect to any Entity, the possession of the power to direct or cause the direction of the policies and management of such Entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2004.

Subscription - Payment

All the 1900 Class A Shares representing 95% of the share capital have been subscribed by CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, prenamed.

All the 100 Class B Shares representing 5% of the share capital have been subscribed by UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., prenamed.

All these Class A Shares and Class B Shares are fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred Euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Managers A:

David Swan, residing at CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH

Henry A. Thompson, residing at CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH and

Asim Zafar, residing at First Islamic Investment Bank, P.O. Box 1406 Manama Bahrain

Managers B:

Gilbert Schintgen, residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and

Helmuth Aberer, residing at UBS AG, Gessnerallee 3-5, P.O. Box, CH-8098, Zurich, Switzerland.

In accordance with article 9.1 of the Articles, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of any two Managers including the signature of at least one Class A Manager.

2) The Company shall have its registered office at 291, route d'Arlon L-1150, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., (anciennement UBS EUROPE S.A.), une société anonyme holding, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 35.584,

CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Toutes deux représentées aux présentes par Madame Yoanna Stefanova, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, agissant ès qualités, sont représentées en vertu de procurations données sous seing privé, qui, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Forme - Dénomination sociale - Objet social - Siège - Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination sociale CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, notamment, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ou l'émission d'obligations à ses Filiales ou à toute autre société. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses propres engagements ou les engagements de ses Filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet, sans bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.2 La Société a plus particulièrement comme objet de posséder, d'exploiter, de détenir, de louer, de gérer, de financer, d'acquérir, de vendre, de substituer à et de disposer de, ou de traiter de toute autre manière ou de fournir des services en relation avec, directement ou à travers ses Filiales ou représentants, la Propriété Eligible située dans la Région. Il y aura une répartition des objectifs de 35% des Biens situés en Suisse, de 50% des Biens situés en Espagne et de 15% des Biens situés au Portugal (ces pourcentages étant basés sur les Coûts Totaux d'Acquisition des Biens).

2.3 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières de nature à directement ou indirectement faciliter l'accomplissement de l'objet social tel que décrit au présent Article.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital social - Actions**Art. 5. Capital Social**

Le capital social émis est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) et est réparti comme suit:

- 1.900 (mille neuf cents) parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales A»)

- 100 (cent) parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales B»)

d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, tel que prévu à l'article 16.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1 En cas d'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont uniquement transmissibles conformément aux dispositions des Articles 7 et 13.3.

7.3 Aucun Associé ne peut à aucun moment vendre, céder, transmettre, hypothéquer, nantir, grever ou disposer autrement de tout ou partie ses Parts Sociales (y compris son droit au dividende en découlant) à une Entité, autrement qu'en application du présent Article 7 et sans avoir obtenu l'accord préalable de tous les autres associés à cet effet. Tout transfert de tout ou partie de telles Parts Sociales fait en violation du présent Article 7 est nul et sans effet. Un transfert de parts sociales ne peut jamais porter le nombre total d'associés au-delà de 40 (quarante).

7.4 Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B peuvent seulement être transmises ensemble avec les Parts Sociales Finco et les Prêts Associés.

7.5 Transferts par un Associé A autorisés

Sans préjudice des dispositions de l'Article 7.2 et des dispositions du Pacte d'Actionnaires, les Parts Sociales A peuvent être vendues, transmises ou cédées en entier, à l'une des personnes suivantes:

7.5.1 à un Affilié de l'Associé A;

7.5.2 à une Entité qui peut résulter de la réorganisation, de la fusion, de la consolidation ou de la réunion d'affaires par ou avec un Associé A ou à toute Entité à laquelle l'Associé A vend tous ou substantiellement tous ses biens, pourvu qu'une telle réorganisation, fusion, consolidation, réunion d'affaires ou vente ne résulte pas en ce que le propriétaire initial des droits de vote relatifs à l'Associé A ou aux Affiliés de l'Associé A détienne moins de 51% de ces droits de vote; et

7.5.3 à une Entité conformément au placement privé des droits de propriété ou du bénéfice indirect des droits de l'Associé A tel qu'exercé par un Affilié de l'Associé A, pourvu qu'un tel transfert ne résulte pas en ce que le propriétaire initial des droits de vote relatifs à l'Associé A ou aux Affiliés de l'Associé A détienne moins de 51% de ces droits de vote.

7.5.4 Sans préjudice des articles 7.5.1, 7.5.2 ou 7.5.3, le transfert de tout ou partie des Parts Sociales A n'est pas permis (et toute tentative de transfert sera nulle et sans effet), à moins que, et jusqu'à ce que, les Associés A notifient ce transfert par écrit au moins cinq jours à l'avance à la Société et aux Associés B ainsi que l'identité du cessionnaire, ensemble avec toutes les garanties que la Société ou les Associés B peuvent raisonnablement exiger pour s'assurer qu'un tel transfert (i) soit en conformité avec le présent Article 7.5 et les dispositions du Pacte d'Actionnaires et (ii) ne (A) résulte pas en la violation des représentations ou garanties de l'une des conventions substantielles auxquelles la Société est partie ou (B) crée d'obligations financières supplémentaires ou de risques légaux ou fiscaux pour la Société. Immédiatement après la réalisation d'un tel transfert, les Associés A présentent à la Société et aux Associés B les copies des documents signés aux fins du transfert, modifiés, le cas échéant, pour respecter le caractère confidentiel de toute information confidentielle y contenue.

7.6 Transferts par un Associé B autorisés

Sans préjudice des dispositions de l'Article 7.2 et des dispositions du Pacte d'Actionnaires, les Parts Sociales B peuvent être vendues, transmises ou cédées en entier, à l'une des personnes suivantes:

7.6.1 à toute Entité ou Affilié d'une telle Entité qui peut résulter de la réorganisation, de la fusion, de la consolidation ou de la réunion d'affaires par ou avec l'Associé B, indépendamment du fait que l'associé B est l'Entité subsistante;

7.6.2 à tout Affilié de l'Associé B; et

7.6.3 à toute Entité tierce à laquelle l'Associé B cède tous ou substantiellement tous ses biens.

7.7 Sans préjudice des articles 7.6.1, 7.6.2 ou 7.6.3, le transfert de tout ou partie des Parts Sociales B n'est pas permis (et toute tentative de transfert sera nulle et sans effet), à moins que, et jusqu'à ce que les Associés B notifient ce transfert par écrit au moins cinq jours à l'avance à la Société et aux Associés A ainsi que l'identité du cessionnaire, ensemble avec

toutes les garanties que la Société ou l'Associé B peut raisonnablement exiger pour assurer que le transfert (i) soit en conformité avec le présent Article 7.7 et les dispositions du Pacte d'Actionnaires et (ii) ne (A) résulte pas en la violation des représentations ou garanties de l'une des conventions substantielles auxquelles la Société est partie ou (B) crée d'obligations financières supplémentaires ou de risques légaux ou fiscaux pour la Société. Immédiatement après la réalisation d'un tel transfert, les Associés A présentent à la Société et aux Associés B les copies des documents signés aux fins du transfert, modifiés, le cas échéant, pour respecter le caractère confidentiel de toute information confidentielle y contenue.

Gérance et Associés

Art. 8. Conseil de Gérance

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance qui comporte cinq membres (le «Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance est composé à tout moment de:

8.1.1 trois membres nommés parmi les candidats proposés par les Associés A (les «Gérants A»); et

8.1.2 deux membres nommés parmi les candidats proposés par les Associés B (les «Gérants B»).

8.2 Le droit de proposer un membre du Conseil de Gérance (le «Gérant») à la nomination comprend également le droit de proposer son renvoi ou la suspension de ses fonctions à l'Assemblée Générale des Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par résolution de l'assemblée générale des associés.

8.3 Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un président (le «Président»).

Lorsque le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance, les Gérants peuvent désigner un autre Gérant pour présider la réunion. Lorsque le Président démissionne de ses fonctions ou ne fait plus partie du Conseil de Gérance, les Gérants B auront le droit de proposer un Président de remplacement.

8.4 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises dans l'intérêt de la Société et non pas dans l'intérêt des associés pris individuellement.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer ou approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et à condition que les dispositions du présent article 9 aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera, en toute circonstance, valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont l'un au moins est un Gérant A.

9.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société vis-à-vis de tiers en relation avec la gestion journalière, à un gérant ou à un tiers associé ou non.

En cas de délégation de la gestion journalière, la personne déléguée aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, relativement aux décisions, dans les limites de la gestion journalière, pour des engagements ne dépassant pas un montant maximal de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros).

Le Conseil de Gérance peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions utiles de son/leur mandat.

9.3 Le Conseil de Gérance peut conclure la convention de conseil d'investissement et les Conventions de Gestions, comprenant, sans être limité à, la Convention de Gestion de Biens Primaire.

D'une manière générale, le Conseil de Gérance peut déléguer certaines de ses responsabilités relatives à la gestion et au contrôle des affaires et des Biens de la Société à toute Entité, tel qu'approuvé par tous les gérants, et à aucune autre Entité, à condition, toutefois, que cette délégation ne porte pas atteinte aux (ou ne puisse être réputée porter atteinte aux) ni ne décharge (ou ne puisse être réputée décharger) le Conseil de Gérance de l'une quelconque des ses obligations en découlant.

Le Conseil de Gérance peut avoir recours à des prestataires de services tiers pour la fourniture à la Société de services comptables et de tous services de déclaration ou de notification en vertu d'obligations légales ou réglementaires incombant à la Société, les frais et coûts relatifs à un telle externalisation devant être supportés par la Société.

Art. 10. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance

10.1 Le Conseil de Gérance se réunit au moins quatre fois par an, et, de préférence, au moins tous les trois mois.

10.2 Tout gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance. La convocation sera notifiée à chaque gérant au moins dix jours avant la date prévue pour toute réunion, sauf en présence de circonstances exceptionnelles et que tous les gérants acceptent un préavis plus court ou renoncent à l'exigence du préavis.

Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un Gérant peut être représenté par un autre Gérant.

Toute convocation contient un ordre du jour suffisamment détaillé, comprend en annexe tous documents relevant et est envoyée par courrier ou télécopie si l'adresse du destinataire se trouve en dehors du Luxembourg.

10.3 Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est fixé à deux Gérants A et un Gérant B, présents ou représentés au moment où les affaires en question sont traitées. Lorsque le quorum n'est pas atteint ou n'est plus atteint endéans les trente premières minutes de l'heure indiquée pour la réunion, les Gérants présents ajournent la réunion à un endroit précis à trois jours ouvrables de la date initiale.

10.4 Le Conseil de Gérance est réputé réuni valablement lorsque les Gérants, bien que dans des endroits distincts, sont en contact les uns avec les autres par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires qui permettent aux participants de s'entendre et de se parler. Dans ce cas, le quorum sera toujours deux Gérants A et

un Gérant B. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les Gérants ayant participé.

10.5 Une décision écrite signée par tous les Gérants est valable et efficace de la même manière que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

10.6 Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, tout Gérant a droit à une voix. Sauf stipulations contraires des présents Statuts, une résolution du Conseil de Gérance est adoptée si la majorité des Gérants présents ou représentés l'approuve. Le Président n'a pas droit à une deuxième voix ou à une voix prépondérante.

10.7 Tous actes pris par le Conseil de Gérance au nom et pour le compte de la Société engagent la Société et constituent la preuve d'un tel engagement.

Art. 11. Décisions Standard / Décisions Majeures

11.1 Les décisions relatives aux affaires énumérées au présent Article 11 peuvent seulement être prises à la majorité simple du Conseil de Gérance («Décisions Standard»), à l'exception des décisions relatives aux paragraphes 11.2.2., 11.2.12, 11.2.13 11.2.16 qui peuvent seulement être prises à l'unanimité du Conseil de Gérance («Décisions Majeures»).

11.2 Une décision qui est sujette au présent article 11 est une décision:

11.2.1 d'adopter, amender ou modifier un Budget Opérationnel ou, à l'exception de ce qui est permis par le Pacte d'Actionnaires, de s'écarter des dépenses ou autres limites de ce Budget Opérationnel;

11.2.2 nonobstant toute autre disposition du Pacte d'Actionnaires, approuver une Transaction d'Acquisition ou vendre, échanger ou autrement transférer tout ou partie d'un Bien ou d'un droit y relatif ou tout autre bien appartenant à la Société ou à l'une de ses Filiales; sous réserve, toutefois, qu'en l'absence de décision unanime du Conseil de Gérance, le Gérant de Biens puisse faire des ventes, échanges, transferts occasionnels des biens corporels ou immobilisés de la Société dans le cadre de la gestion courante, à condition que de telles opérations, ensemble avec toutes autres opérations de l'Exercice Fiscal, concerne des biens d'une valeur ou d'un prix de vente ne dépassant pas un total de EUR 50.000 et que le Gérant de Biens puisse accorder, ou faire accorder, la provision de services ou autres aides semblables au bénéfice de tout Bien ou de toute propriété y adjacente, nécessaires ou souhaitables selon son appréciation;

11.2.3 d'autoriser un gérant de biens ou le Gérant de Biens à négocier et arranger l'exécution de tout Prêt à Usager Final, en relation avec un Bien, avec l'Usager Final, sauf ce qui est prévu au Budget Opérationnel au sujet de tels Biens, notamment dans les lignes directrices y fixées aux Prêts à Usager Final;

11.2.4 à l'exception (i) des privilèges créés par la loi qui garantissent les dettes de la Société ou de ses Filiales qui ne sont pas encore dues et échues, (ii) du financement approuvé par tous les Gérants (ce financement devra être conforme aux Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques), y compris le Financement Senior ou tout Financement Alternatif ou Dette Assumée ou (iii) de l'accord de services ou aides semblables ou des autorisations utiles au Bien ou à sa propriété adjacente dans le but de fournir des installations, la télévisions par câble, un accès à Internet ou d'autres services nécessaires ou souhaitables à un Bien ou à sa propriété adjacente, (A) grever tout ou partie du Bien par une hypothèque, privilège ou tout autre charge ou (B) nantir des biens de la Société ou de ses Filiales;

11.2.5 si ce n'est en relation avec le Financement Senior et tout autre Financement Alternatif ou Dette Assumée, (A) effectuer toute sorte de financement (à l'exclusion des dettes commerciales, des comptes à régler ou de la location d'équipement encourus dans le cours normal des affaires de la Société) ou (B) signer un billet à ordre, reconnaissance de dette, garantie ou autre instrument non autorisé et dûment approuvé par le Budget opérationnel et (C) prépayer, modifier ou refinancer une dette de la Société ou de ses Filiales (y compris, le cas échéant, le Financement Senior et tout Financement Alternatif ou Dette Assumée);

11.2.6 en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires, (i) poursuivre, abandonner, transiger sur des actions de la Société ou de ses Filiales à l'encontre de tiers (y compris les audits ou contestations fiscaux), autres que les actions relatives au cours normal des affaires tendant à faire valoir des droits en vertu des Prêts à Usager Final ou d'autres droits ne dépassant pas individuellement la valeur de EUR 25.000, ou (ii) accepter au nom et pour le compte de la Société ou de ses Filiales ou de la Finco de terminer un litige à l'encontre de la Société ou de ses Filiales ou de la Finco par voie de paiement ou de transaction si (A) un tel litige ou action a été initié par une Autorité Gouvernementale (y compris les audits ou contestations fiscaux) ou si (B) la part du tel litige ou action non couverts par une assurance que la Société devra payer, dépasse EUR 25.000.;

11.2.7 sauf stipulations contraires du Pacte d'Actionnaires, agir de manière à empêcher l'exercice normal des affaires de la Société ou des ses Filiales;

11.2.8 sauf cas permis dans le Budget Opérationnel, (i) faire des dépenses en capital dépassant EUR 15.000 pour un Bien au cours d'un Exercice Fiscal, à condition que le montant total de ces dépenses en capital ne dépasse pas pour tous les Biens EUR 25.000 au cours d'un Exercice Fiscal, ou (ii) entreprendre une expansion ou une rénovation substantielle d'un Bien;

11.2.9 engager du personnel pour la Société ou ses Filiales;

11.2.10 initier un re-zonage ou subdivision d'un Bien ou convertir un Bien en copropriété commerciale, coopérative commerciale ou forme de propriété similaire;

11.2.11 faire un aveu judiciaire à l'encontre de la Société ou de ses Filiales;

11.2.12 céder les droits de la Société ou de ses Filiales dans un Bien;

11.2.13 (i) entreprendre des mesures qui changent la propriété des Biens ou des Filiales; (ii) entreprendre des actions qui nécessitent des Contributions en Capital ou l'engagement de dettes par la Société ou ses Filiales qui dépassent au total la Limite de Responsabilité ou (iii) poser un acte en violation du Pacte d'Actionnaires (y compris exploiter un Bien en violation des Standards UBS), d'un Accord de Gérance, du Financement Senior, d'un Document de Financement, d'une Dette Assumée, des Documents de Prêt à Société/Filiale ou d'un Prêt à Usager Final;

11.2.14 (i) souscrire à ou modifier postérieurement les Conditions, les Documents de Prêt à Société/Filiale, un Document de Financement, tout autre document définitif en relation avec le Financement Senior, toute Dette Assumée ou des fonds de roulement ou autres dettes de la Société ou de ses Filiales ou (ii) modifier ou compléter un Contrat de Gestion;

11.2.15 sauf stipulations contraires de la Convention de Gestion de Biens Primaire, d'une Convention de Gestion de Biens Locale ou d'un Budget Opérationnel, s'engager dans, modifier ou compléter postérieurement un contrat ou un arrangement de toute nature portant sur des services professionnels, de routine ou non, à fournir à la Société ou à ses Filiales (y compris la gérance de biens, des services juridiques, comptables ou de consultation) qui peuvent raisonnablement être estimés obliger la Société ou ses Filiales à dépenser plus de EUR 30.000 par Exercice Fiscal;

11.2.16 demander des Contributions Additionnelles Volontaires;

11.2.17 proposer aux Associés le remplacement des commissaires aux comptes de la Société;

11.2.18 faire ou omettre de faire des actions en violation des Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques;

11.2.19 engager la Société dans un contrat ou un arrangement avec un Affilié du Gérant de Biens ou compléter, modifier, exercer un droit y relatif ou autoriser un tel contrat ou une tel arrangement; et

11.2.20 avoir recours à des services d'un tiers relativement à l'identification ou l'acquisition d'une Propriété Proposée.

Art. 12. Responsabilité des Gérants

Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 13. Décisions des Associés

13.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Les décisions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des Associés détenant 100% du capital de la Société:

13.3.1 tous actes pour changer la propriété de la Société ou de l'une des ses Filiales;

13.3.2 admettre des associés additionnels dans la Société;

13.3.3 modifier les Statuts de la Société;

13.3.5 dissoudre et liquider la Société.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 14. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Résultats sociaux

A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Ces inventaires et bilans sont établis en application des règles luxembourgeoises GAAP.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droits à Répartition des Bénéfices

16.1 Bénéfices distribuables. Les profits audités non consolidés relatifs à un exercice social, constituent les profits nets de la Société au regard de cette période (le «Profit Net»).

16.2 Réserve Légale. Du Profit Net ainsi déterminé, cinq pour cent seront déduits et alloués à un fonds de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire une fois que le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social de la Société.

16.3 Distributions. Suite à la vente de chacun des Biens, dans la mesure où des fonds sont disponibles pour être distribués au niveau de la Société (et pour ces besoins les primes d'émissions seront considérées comme fonds disponibles à être distribués seulement si elles peuvent être distribuées d'une manière fiscalement opportune, notamment, mais pas exclusivement, sans retenue à la source) et dans les limites légales et statutaires, le Conseil de Gérance propose que le Cashflow Distribuable soit distribué aux Associés A et aux Associés B, dans chaque catégorie au prorata du nombre de Parts Sociales de la catégorie concernée qu'ils détiennent, en application des droits, attachés à leurs Parts Sociales, au dividende ou à la distribution de primes d'émission ou d'autres réserves, s'il y en a, ou alloués à la Réserve Spéciale (telle que définie ci-après) après dues considérations, de sorte à éviter toute double prise en compte, des paiements effectués sous leur Prêt Associés ou Contribution Finco en tant que paiement d'intérêts ou remboursement du principal, dans l'ordre de priorité suivant:

16.3.1 Premier Niveau, distribution 100% aux Associés A et aux Associés B jusqu'à ce que les Associés A et les Associés B aient reçu, après dues considérations, de sorte à éviter toute double prise en compte, des paiements effectués sous leur Prêt Associés ou Contribution Finco, un montant égal au Capital Investi versé en relation avec le Bien vendu;

16.3.2 Deuxième Niveau, distribution 100% aux Associés A et aux Associés B jusqu'à ce que les Associés A et les Associés B aient reçu, après due considération, de sorte à éviter toute double prise en compte des paiements effectués sous leur Prêt Associés ou Contribution Finco, un montant tel qu'il puisse compenser toute absence de remboursement antérieur complet du Capital Investi versé par les Associés A et les Associés B en relation avec un Bien déterminé, vendu auparavant par la Société;

16.3.3 Troisième Niveau, distribution 100% distribution 100% aux Associés A et aux Associés B jusqu'à ce que les Associés A et les Associés B aient reçu chacun, après due considération, de sorte à éviter toute double prise en compte des paiements effectués sous leur Prêt Associé ou Contribution Finco, un taux interne de rendement (TIR) combiné, cumulé et ajusté dans le temps de 12% (après impôts pour la Société, Finco ou leurs Affiliés mais avant impôts pour l'Associé A et l'Associé B) (le «Seuil TIR») au prorata du Capital Investi pour tous les Biens qui ont été vendu jusqu'alors par la Société, étant entendu que le Seuil TIR prendra en compte tous les flux entrant et sortant au profit des Associés A et des Associés B (que ce soit en vertu de droits attachés à leurs Parts Sociales ou en vertu de droits attachés aux Prêts à Associés), y compris, le cas échéant, le Cashflow Distribuable, qui a été versé pour tous les Biens qui ont été vendu par la Société jusqu'alors et, pour les besoins de ce paragraphe, «Affilié», désigne toute société dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte et dont l'objet est l'acquisition ou le financement d'un Bien.

16.3.4 Quatrième Niveau, attribution d'un montant à une réserve spéciale (la «Réserve Spéciale»), jusqu'à ce que la Réserve Spéciale comprenne 15% de cette partie de tous les Revenus Nets réalisés jusqu'alors par la Société, qui n'ont pas encore été distribués aux Associés A et aux Associés B pour les besoins de la réalisation du Seuil TIR, à condition cependant que, si les distributions faites aux Associés en application des trois niveaux de distribution précédents en vertu des droits attachés à leurs Parts Sociales, en combinaison avec tout paiement effectué sur leurs Prêts Associés, n'ont pas permis aux Associés de réaliser le Seuil TIR, tout montant positif alloué précédemment à la Réserve Spéciale deviendra automatiquement disponible à la distribution et à être sorti de la Réserve Spéciale, de sorte à permettre autant que possible, mais dans les limites de la Réserve Spéciale, aux Associés A et aux Associés B de réaliser le Seuil TIR.

16.3.5 Cinquième Degré, tout montant restant à distribuer sera distribué aux Associés A et aux Associés B au pro rata de leur Capital Investi.

16.4 La Réserve Spéciale, qui ne peut jamais devenir inférieure à zéro (0), sera distribuée en tant que dividende aux Associés B, à l'exclusion des Associés A, à condition de ne pas être distribuée à une date antérieure à la vente de tous les Biens de la Société.

16.5 Suivant liquidation de la Société, après avoir achevé la vente du dernier Bien (la «Sortie Finale»), la Valeur Résiduelle sera distribuée, en application des règles définies à l'article 16.3 précédent relatif à la distribution des dividendes, sous forme de revenus de liquidation aux Associés, à condition que tout montant positif de la Réserve Spéciale soit distribué exclusivement à des Associés B.

16.6 La Société doit disposer à tout moment d'un montant d'argent liquide disponible au moins égal à la Réserve Spéciale.

16.7 Sans préjudice des conditions légales et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut effectuer un paiement anticipé sur dividendes. Le Conseil de Gérance fixe le montant et la date d'un tel paiement anticipé.

16.8 La Société peut, de temps à autre, suite à l'adoption des résolutions correspondantes des Associés et à condition qu'une telle mesure soit fiscalement opportune, réduire le capital social au pro rata des participations des Associés A et des Associés B par annulation de Parts Sociales A et de Parts Sociales B, à condition que le revenu d'une telle réduction de capital soit attribué à des réserves libres à être utilisées aux fins de distribution sur base des règles exposées à l'article 16.

16.9 Tout remboursement de capital social versé aux Associés suite à une réduction de capital autrement qu'en application du précédent article 16.8 sera dûment pris en compte pour les besoins des distributions exposées à l'Article 16.3 (et devra, mais seulement pour les besoins du calcul des distributions dues en application du paragraphe 16.3, être traité comme une distribution, de sorte à éviter toute double prise en compte de paiements faits aux Associés en vertu d'une telle réduction de capital).

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution

La Société est constituée pour une durée de huit ans, tel que décrit à l'article 4.

Nonobstant toute autre disposition du Pacte d'Actionnaires, la Société peut être terminée, dissoute ou liquidée lors de l'avènement de l'un quelconque des événements ou dates suivants:

- l'accord unanime des Associés de terminer la Société,
- le transfert autorisé de tous les droits de la Société dans les Biens et la réception de tous les revenus y afférents en entier et en liquide;
- (i) l'échéance de la Convention de Gestion de Biens Primaire et (ii) la réception par la Société suite à cette échéance de la notification faite par les Associés A qu'une cause de dissolution est survenue en application du présent article à cause de cette échéance; et
- le huitième anniversaire de la constitution de la Société.

Art. 18. Dissolution, liquidation

18.1 Suite à l'avènement d'une cause de dissolution, la Société, nonobstant toute disposition légale contraire, sera dissoute et devra procéder à la liquidation de ses avoirs (y compris les réserves non puisées), de manière à éviter toute perte injustifiée et elle affectera et distribuera ses avoirs de la manière suivante et selon l'ordre des priorités suivant:

18.1.1 au paiement (i) des dettes et obligations de la Société, y compris tous les impôts sur les sociétés, et (ii) des dépenses liées à la liquidation suivant l'ordre des priorités fixé par la Loi; ensuite

18.1.2 au paiement des dettes et obligations de la Société vis-à-vis de ses Associés; et ensuite

18.1.3 suivant l'ordre des priorités décrit à l'Article 16.

18.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

18.3 Lors de la dissolution, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par les Associés qui déterminent également ses/leurs pouvoirs et rémunération.

Loi Applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

«Date d'Acquisition» désigne la date de l'acquisition d'un Bien en vertu d'une Convention d'Acquisition.

«Affilié» désigne, en relation avec une Entité spécifique, toute autre Entité qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée, ou est sous contrôle commun avec, l'Entité spécifiée. Pour les besoins de la présente définition, «contrôle», «contrôler» et «contrôlée» signifie, en relation avec une Entité, le pouvoir de diriger ou d'influencer la gestion d'une telle Entité, soit à travers la détention de titres ayant droit de vote, soit par contrat ou tout autre moyen.

«Associés» désigne les Associés A et les Associés B.

«Autorité Gouvernementale» désigne l'autorité nationale ou locale, toute ses subdivisions politiques ou toute juridiction, agence administrative ou réglementaire, département, agence, bureau ou commission ou autre autorité ou agence gouvernementale nationale ou étrangère.

«Bien(s)» désigne chaque Propriété Proposée (y compris les droits en pleine propriété, «freehold» ou non «leasehold» y relatifs et toutes améliorations y relatives) qui a été acquise par un Propriétaire de Bien (ou indirectement à travers l'acquisition des droits de propriété relatifs à une Entité propriétaire d'une telle Propriété Proposée) conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

«Budget Opérationnel» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires

«Capital Investi» désigne la somme totale des: (a) capital, y compris la prime d'émission, versé lors de l'émission des Parts Sociales et (b) le principal en vertu du Prêt d'Associés ou des Prêts Finco accordés aux Associés dans le but de financer l'acquisition de chaque Bien.

«Cashflow Distribuible» désigne les profits et réserves comptables disponibles qui peuvent être distribués en vertu des règles luxembourgeoises GAAP et des Statuts de la Société.

«Conditions» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Contributions Additionnelles Volontaires» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Contributions Finco» désigne la somme totale des: (a) capital, y compris la prime d'émission, versée lors de l'émission des Parts Sociales Finco et (b) le principal prêté en vertu des Prêts Finco.

«Convention d'Acquisition» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires

«Conventions de Gestion» désigne collectivement la Convention de Gestion de Biens Primaire et les Conventions de Gestion de Biens Locales.

«Convention de Gestion de Biens Locale» désigne chaque contrat de gestion, conclu aux mêmes conditions que la Convention de Gestion de Biens Primaire, mutatis mutandi, par le Gérant de Biens et le Propriétaire de Biens en vertu de la Convention de Gestion de Biens Primaires.

«Convention de Gestion de Biens Primaire» désigne le Contrat de Gestion de Biens, conclu par la Société et le Gérant de Biens.

«Coût d'Acquisition Total» désigne, relativement à une Propriété Proposée, le montant égal à la somme suivante: (x) Prix d'Acquisition de cette Propriété Proposée, plus (y) les Coûts d'Acquisition de cette Propriété Proposée.

«Dette Assumée» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Documents Financiers» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires

«Documents de Prêt à Société/Filiale» désigne collectivement, toutes séries de documents, souscrits par la Société ou la Finco et/ou une ou plusieurs des Filiales de la Société, en vertu desquels, ou autrement en relation avec, un ou plusieurs prêts faits par la Société ou Finco à une Filiale ou par une Filiale de la Société à une autre de ses Filiales.

«Entité» désigne toute personne physique ou morale, toute association (générale, limitée ou à responsabilité limitée), société à responsabilité limitée, joint venture, société de capital, trust ou autre entité commerciale ou organisation formée dans n'importe quelle juridiction.

«Exercice Fiscal» désigne l'exercice fiscal de la Société, qui correspond à l'année civile du calendrier. Le premier Exercice Fiscal commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2004.

«Filiale» désigne, en relation avec une Entité spécifique, toute autre Entité qui est contrôlée par l'Entité spécifiée, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires. Pour les besoins de la présente définition, «contrôlée» signifie, en relation avec une Entité, le pouvoir de diriger ou d'influencer la politique et la gestion d'une telle Entité, soit à travers la détention de titres ayant droit de vote, soit par contrat ou tout autre moyen.

«Financement Senior» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Financement Alternatif» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Finco» désigne CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

«Gérant de Biens» désigne l'entité UBS qui fournit des services de gérant de biens dans la Région.

«Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Limite de Responsabilité» désigne le montant égal au montant total de capital et de dette investi par les Associés dans la Société.

«Pacte d'Actionnaires» désigne le pacte d'actionnaires qui peut, de temps à autre, être conclu entre la Société et les Associés.

«Parts Sociales» désigne les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

«Parts Sociales Finco» désigne les Parts Sociales de Finco souscrites par les Associés.

«Prêt à Usager Final» désigne le prêt ou sous-prêt à un Usager Final de tout ou partie d'un Bien (a) arrangé ou rénové par le Gérant de Biens ou l'Associé B, (b) en vigueur lors de l'acquisition du Bien par le Propriétaire de ce Bien (ou l'acquisition par une Filiale de la Société de droits de propriété dans l'Entité propriétaire de ce Bien) en vertu des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

«Prêts d'Associés» désigne les prêts d'associés qui peuvent être accordés à la Société ou à toute autre société dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte et dont l'objet est l'acquisition et le financement de Biens, y compris, mais pas limité aux Prêts Finco.

«Prêts Finco» désigne les prêts à intérêt fixe accordés, le cas échéant, par les Associés à Finco.

«Prix d'Achat» désigne, le cas échéant, (a) dans le cas d'une acquisition directe d'un Bien, le prix d'acquisition de ce Bien tel que désigné dans la Convention d'Acquisition correspondante» ou (b) dans le cas d'une acquisition indirecte d'un Bien, la somme des (i) prix d'acquisition payé au vendeur indirect du Bien en contrepartie des droits de propriété relatifs à l'Entité propriétaire de la Propriété Proposée conformément aux dispositions de la Convention d'Acquisition correspondante, plus (ii), le cas échéant, le montant de la Dette Assumée relative à ce Bien, plus (iii) la portion du Financement Senior ou de tout Financement Alternatif relatifs à ce Bien qui, à la fois, (A) devient part de la dette de cette Entité au jour de la Date d'Acquisition de ce Bien et (B) dont les revenus n'ont pas été employés pour satisfaire à ou rembourser les Coûts d'Acquisition.

«Propriétaire de Biens» désigne une Filiale de la Société qui détient des droits, y compris les droits d'un preneur de terres, sur un ou plusieurs Biens.

«Propriété Eligible» désigne des stocks industriels stabilisés, des locaux de recherche et de développement, des emplacements logistiques et d'autres propriétés industrielles qui satisfont aux critères d'investissement et économiques tels qu'exposés dans le Pacte d'Actionnaires.

«Propriété Proposée» désigne une Propriété Proposée identifiée par le Gérant de Biens.

«Région» désigne la Suisse, l'Espagne et le Portugal.

«Revenus de Vente Nets» désigne les revenus totaux bruts provenant de la vente d'un Bien ou d'une Entité détenant un tel Bien moins les coûts de transfert et tous types d'impôts relatifs au transfert et au revenu en capital et, le cas échéant, après remboursement du Financement Senior du Bien et de la partie appropriée des autres financements et/ou obligations de la Société (s'il y en a).

«Standards UBS» désigne les (a) standards de qualité opérationnelle (y compris les lignes directrices et procédures en matière de rapports financiers et comptables), (b) les standards de qualité de gérance (y compris les obligations de prudence et de diligence) et (c) les standards de qualité physique (y compris la somme et la qualité de FF&E et les fréquences remplacement de FF&E) qui sont appliqués, de temps à autre, d'une manière générale et uniforme (mais non pas nécessairement d'une manière absolue et sans exception) par les propriétaires ou exploitants de biens industriels stabilisés et stockés ou de biens similaires à la Propriété Eligible qui sont d'une qualité élevée comparable et situés dans la Région de, ou en relation avec, (i) des biens industriels stabilisés et stockés ou de propriétés industrielles similaires qui sont de type, taille, âge et d'une orientation de marché comparables à ceux des Biens en question et que (ii) la gérance et l'exploitation des Entités propriétaires de ces propriétés, le tout en accord avec les Obligations Légales (telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires).

«Transaction d'Acquisition» désigne l'acquisition faite conformément à une Convention d'Acquisition et les actions requises en relation avec le Financement Senior ou Financement Alternatif applicable pour effectuer une telle acquisition.

«Usager Final» désigne l'Entité (autre que la Société, Finco ou une de leurs Filiales) qui est un preneur ou sous-preneur en vertu du Prêt à Usager Final.

«Valeur Résiduelle» désigne les revenus totaux nets provenant de la liquidation des Biens de la Société après remboursement de tout financement dû et échu, et paiement de tout les impôts relatifs à l'entreprise (comme par exemple impôt commercial) et coûts de transactions.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 1.900 Parts Sociales A, représentant 95% du capital social, ont été souscrites par CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS LLC, préqualifiée, et

les 100 Parts Sociales B, représentant 5% du capital social, ont été souscrites par UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., préqualifiée,

Toutes les Parts Sociales A et Parts Sociales B ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents Euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Managers A:

David Swan, résidant à CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, Londres W1K 5JH;

Henry A. Thompson, résidant à CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, Londres W1K 5JH;

Asim Zafar, résidant à First Islamic Bank, P.O. Box 1406 Manama, Bahrain;

Managers B:

Gilbert Schintgen, résidant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et

Helmuth Aberer, résidant à UBS AG, Gessnerallee 3-5, P.O. Box, CH-8098 Zürich, Suisse.

Conformément à l'article 9.1 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, dont celle d'au moins un Gérant A.

2.) Le siège social de la Société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Stefanova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 62, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(070706.3/211/1036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SEE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 98.244.

Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2004

L'an deux mille quatre, le premier mars, à 18.30 heures, le Conseil d'Administration de la société anonyme SEE-LUX S.A., s'est réuni au siège social sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Jean-Pierre Grotti, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Noël Launoy, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Régis Sangaletti, Administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Régis Sangaletti en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel, après avoir fait signer la feuille de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour:

- Constatation de la libération intégrale du capital social.
- Divers.

Le président rappelle que les actionnaires ont été invités à libérer pour le 28 février 2004, le solde du capital qu'ils ont souscrit lors de la constitution de la société, soit la somme de EUR 18.600,-.

Les versements ayant été réalisés par les actionnaires en date du 6 février 2004, le Conseil prend acte de la libération intégrale du capital souscrit soit EUR 31.000,-.

Le Conseil charge son président de toutes mesures utiles en vue de procéder aux formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures et le présent procès-verbal a été signé par le Président et les administrateurs présents.

R. Sangaletti / J.P. Grotti / N. Launoy

Président / Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068486.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

TEXACO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 4.427.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2004

Nominations statutaires:

- Administrateurs:

A l'unanimité, les actionnaires décident de renouveler pour un an, venant à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 2004, les mandats des administrateurs suivants, réduits à trois:

- Martin Finnegan, Pembury Lodge, 28 Icklingham Road, Cobham Surrey, KT11 2NH, Royaume Uni,
- Michel Doyen, Rue du Forestier 12, B-1410 Waterloo,
- John Lever, 6 Carlton Close, Edgware, Middlesex, HA8 7PY, Royaume Uni.

Monsieur Rudy De Pauw, Begijnestraat 78, B-9201 Massemen étant décédé le 22 décembre 2003, il n'a pas été remplacé.

TEXACO LUXEMBOURG S.A.

M. Doyen

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068395.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

F.L. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 77.927.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069401.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

MARVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 août 2004, réf. LSO-AT04903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069443.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

VERGER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.468.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirteenth of August.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524, duly represented by Mrs. Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on August 12, 2004;

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mrs. Annie Lyon, prenamed,

by virtue of a proxy given on August 12, 2004.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties, and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of VERGER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), divided into 31 (thirty-one) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on August 12, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's object. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of May at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General disposition

Art 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1) by BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty shares	30
2) by ECOREAL S.A., prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	<u>31</u>

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Extraordinary general meeting

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2010:

1. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 34.766;

2. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

3. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2010:

The company COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 58.545.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting in the here above stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the proxy holder signed the original deed together with the Notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand- Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2004.

2. La société E COREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875, représentée par Madame Annie Lyon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées en varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Article 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VERGER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 12 août 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social effectuée dans la forme requise par le conseil d'administration, le présent article sera, en conséquence, adapté suivant la modification.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Conseil d'administration et commissaires aux comptes

Art 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels comme prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, trente actions	30
2) par ECOREAL S.A., prénommée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

1. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766;

2. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

3. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

La société COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et lecture faite à la mandataire, agissant ès dites qualités, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 84, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 août 2004.

T. Metzler.

(069846.3/222/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

CODIPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 101.659.

Résolution prise lors du conseil d'administration de la société tenu au siège de la société en date du 17 août 2004

Résolution unique:

Sur base de l'article 5 des statuts et suite à l'autorisation préalable délivrée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 17 août 2004, le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Madame Michèle Detaille, Administrateur de la société. Madame Michèle Detaille pourra dès lors en sa qualité d'Administrateur-délégué de la société engager valablement cette dernière sous sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour CODIPROLUX S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068636.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 29.599.

EXTRAIT

Le conseil d'administration du 29 juillet 2004 a décidé de retirer à M. Luc Holper ses pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière de la société à partir du 1^{er} juillet 2004.

Le conseil d'administration du 29 juillet 2004 a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à M. François Mencucci et d'autoriser M. François Mencucci à représenter la société par sa signature dans le cadre de la gestion journalière de la société à partir du 1^{er} juillet 2004.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 3 avril 2004 a accepté la démission des administrateurs M. Luc Holper (à partir du 31 juillet 2004) et M. Ludo de Bie (à partir du 30 juillet 2004).

Suite à l'assemblée générale extraordinaire le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Yvan Morel de Westgaver, administrateur de société, demeurant 25, Chemin du Ry, B-1300 Wavre, Belgique;
- M. François Mencucci, client delivery executive, demeurant au 7, rue Emile Eischen, L-4107 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Mia Verreyen, operations director, demeurant au 18, Ernest Cleasstraat, B-2070 Zwijndrecht, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068649.3/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

WINDHOF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 13-15, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.421.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2004

Les associés de la société WINDHOF, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 7 juillet 2004, ont décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de la société AN DER KLAUS S.A., ayant son siège à Luxembourg en tant que gérante de la société,
- de nommer gérant unique de la société, Monsieur Jacques Remy, demeurant à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri,
- en conséquence, Monsieur Jacques Remy aura pouvoir d'engager la société en toute circonstances par sa seule signature individuelle.

Winhof, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068644.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

INVEST SYNERGY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.383.

Résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 3 juin 2003

1. Monsieur Didier Pilier demeurant, 13b rue de Céroux, B-1380 Lasne, est nommé Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 4 juin 2002 en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Hologne et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2008.

Pour extrait conforme

P. Vannoote

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069292.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

BEARBULL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2004

«Le Président informe l'Assemblée Générale que Monsieur Arnaud van Doosselaere a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur suivant courrier du 26 mai 2004.

Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge à Monsieur Arnaud van Doosselaere pour l'exercice de son mandat.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés-commerciales, l'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer à Monsieur Jean-François Leidner, en sus de Messieurs Michel Goreux et Paul Hornick, la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Monsieur Jean-François Leidner portera le titre d'Administrateur-délégué.»

Pour extrait conforme

BEARBULL LUXEMBOURG S.A.

M. Goreux / G. De Bruyne

Administrateur-délégué / Président

Copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068811.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.704.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ESPEVE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 12 juillet 2004:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 12 juillet 2004.

3) La perte qui s'élève à EUR 15.718.09 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068730.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	-324.208,51 EUR
- Résultat de l'exercice	-7.493,17 EUR
- Report à nouveau	-331.701,68 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(069599.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	-331.701,68 EUR
- Résultat de l'exercice	-67.169,16 EUR
- Report à nouveau	-398.870,84 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(069600.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

RIVERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 85.142.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, l'assemblée constate que l'entièreté du capital est perdue mais décide de ne pas dissoudre la société.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: Messieurs Freddy Bracke, Norbert Theisen et la société ASCENDO S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes M. Ludovicus Renders.

Les mandats venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur Messieurs Freddy Bracke et Norbert Theisen ainsi que la société ASCENDO S.A. et de nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Paul Traen, Licencié en droit, demeurant Oude Damse Weg 2, B-8340 Damme.

Tous les mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme
N. Theisen / F. Bracke
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068867.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.632.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur commise lors de notre dernière enregistrement, les parts sociales de GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDINGS, S.à r.l., sont désormais réparties comme suit, résultant du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 avril 2004:

<i>Désignation de l'associé</i>	<i>Nombre de parts</i>
GLOBAL MINERAL RESOURCES LIMITED	120
Total	120

Luxembourg, le 19 août 2004.

B. Zech
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069305.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

STRATEGIC PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.287.

EXTRAIT

Il ressort d'un acte d'apport en nature exécuté en date du 30 décembre 1998 que les cent (100) parts sociales de la Société, représentant l'entièreté de son capital social, ont été transférées à SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le capital social de la Société est depuis cette convention détenu à cent pour cent (100%) par SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., précitée.

Münsbach, le 19 août 2004.

Pour extrait conforme
ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069399.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

ECIS S.A. ETUDES CREATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité de Bettenwiss.
R. C. Luxembourg B 41.968.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(069349.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

ECIS S.A. ETUDES CREATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité de Bettenwiss.
R. C. Luxembourg B 41.968.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(069353.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

ECIS S.A. ETUDES CREATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité de Bettenwiss.
R. C. Luxembourg B 41.968.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(069351.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

C.M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 81.714.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069438.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

C.M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 81.714.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2004
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration

L'assemblée générale ayant décidé de révoquer Monsieur Michel Hochart de ses fonctions d'administrateur, nommé en remplacement Monsieur Eric Berard, demeurant à L-1331 Luxembourg, 33 bd Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069434.3/1137/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

OZONE VENTURES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.322.

—
La HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la société OZONE VENTURES S.A. (Société anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP-878, L-2018 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069365.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

OZONE VENTURES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.322.

—
Henri Vanherberghen resigns as «commissaire aux comptes» of the company.

Henri Vanherberghen démissionne en tant que commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

H. Vanherberghen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069370.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

OZONE VENTURES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.322.

—
EXTRAIT

Il résulte des lettres reçues en date du 26 juillet 2004 que Francis N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg, ARDEN INVESTMENTS LIMITED, AVONDALE NOMINEES LIMITED, toutes deux avec siège social à Picquerel House, Route de Picquerel, L'Islet, St Sampson's, Guernsey, Channel Islands, ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société de la société et demandent décharge de leur mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069368.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

DORADO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 86.283.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 27 août 2003

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société DORADO INVEST S.A. tenue en date du 27 août 2003, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels de l'exercice 2002 sont approuvés;
- Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 27 août 2003.

Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour extrait sincère conforme

DORADO INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069611.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

LUX COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 68.628.

La HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la société LUX COMMUNICATIONS HOLDING S.A. (Société anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069372.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LUX COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 68.628.

Henri Vanherberghen resigns as «commissaire aux comptes» of the company.

Henri Vanherberghen démissionne en tant que commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, 26 juillet 2004.

H. Vanherberghen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069373.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LUX COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 68.628.

EXTRAIT

Il résulte des lettres reçues en date du 26 juillet 2004 que Francis N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg, ARDAVON HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et Monsieur Paul Worth, demeurant au 60, rue des Romains, L-2244 Luxembourg ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société et demandent décharge de leur mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme
HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069374.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.279.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 août 2004 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour VLIMMO INTERNATIONAL S.A.
M. Juncker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

KUDELSKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 août 2004, réf. LSO-AT04914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069447.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

SEMO S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE MACHINES OUTILS, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069448.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.281.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 août 2004, réf. LSO-AT04918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(069450.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LONGFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.843.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(069550.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LONGFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.843.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 10 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LONGFIELD S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 72,00 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069548.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

VIABLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.878.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069453.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

XYRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côtr d'Eich.
R. C. Luxembourg B 61.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit

Notaire

(069769.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

**ALBUS-LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. KÖMMERLING S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.803.

Le bilan au 30 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(069454.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

HOP LUN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.114.

Le bilan pour la période du 22 septembre 2002 au 31 mars 2003, enregistré le 18 août 2004, réf. LSO-AT04286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(069477.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

DAPLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.405.

Avec effet au 13 août 2004, Monsieur Koen van Baren, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour DAPLE S.A.

P. Bun

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069997.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

APROVIA MANAGEMENT GM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.084.

Le bilan pour la période du 25 juin 2002 au 31 décembre 2002 et le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

(069505.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(069510.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

BELLEVUE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 80.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069521.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

UNITED PROJECTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.293.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(069522.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.
